

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le dix-huit juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 31

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Clément RAVAUD, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Anca VORONIN, Franck LENOIR, Danielle TODESCO, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GÉRALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 15 juin 2026

Martine LERICHE donne procuration à Isabelle NÉGRIER-CHASSAING en date du 18 juin 2026

Secrétaire de séance : Anca VORONIN

Objet : Communication du rapport d'activités 2025 du délégataire dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation des marchés hebdomadaires de la ville de PANAZOL

Délibération 2026-89

Les marchés hebdomadaires d'approvisionnement de la commune de Panazol constituent un service public géré par la commune.

La commune a choisi d'externaliser cette activité dans le cadre d'une délégation de service public. Celle-ci a été confiée à la société FRERY par un contrat entré en vigueur le 1er janvier 2024 pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2028.

Le délégataire assure le fonctionnement courant et régulier des marchés hebdomadaires et développe des actions destinées à renforcer leur attractivité.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal doit examiner les rapports annuels produits par les délégataires de services publics.

Le rapport d'activités retrace les principaux éléments relatifs à l'exploitation du service pour l'année 2025, notamment :

- les tarifs appliqués ;
- la fréquentation ;
- les modalités d'exploitation ;
- les recettes et dépenses ;
- le calcul de la redevance variable.

Les dépenses et recettes réalisées pour l'exercice 2025 sont les suivantes :

Recettes	48 079,90 €
Dépenses	46 842,37 €
Résultat	1 237,53 €

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission de contrôle des comptes des concessionnaires lors de sa réunion du 11 mai 2026.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1411-3 ;

VU l'article 18 du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation des marchés hebdomadaires de la ville de Panazol ;

VU le rapport d'activités 2025 transmis par la société FRERY et annexé à la présente délibération ;

VU l'avis de la commission de contrôle des comptes des concessionnaires réunie le 11 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT la note de synthèse ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

DE PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activités 2025 du délégataire relatif à la gestion et à l'exploitation des marchés hebdomadaires de la ville de Panazol.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 19 juin 2026

Le Maire

Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22/06/2026

Publié ou notifié

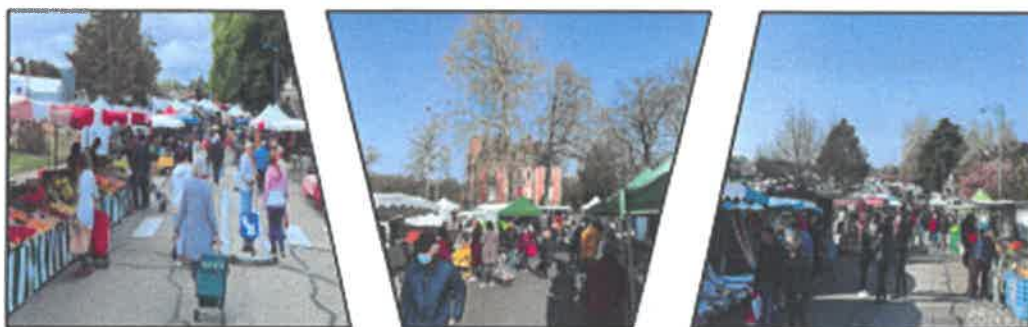
23/06/2026

ANNEXE

FRERY1945

FOIRES & MARCHÉS

5, Rue d'Angleterre
41000 - BLOIS
Tél : 02.54.22.26.61
contact@frery.eu



Gestion et exploitation du marché de plein vent
Rapport d'activité 2025

Tenue des Marchés

✚ Marché hebdomadaire :

- Tous les Mercredis matin – Marché alimentaire de producteurs
- Horaires : 07h00 à 13h00 (installation de 06h00 à 06h45 et démontage de 12h45 à 14h00)
- Tous les Dimanches matin - Marché tous produits
- Horaires : 07h00 à 13h00 avec libération des emplacements à 14h00

Périmètre et emplacements

✚ Détails du périmètre :

Marché du Mercredi

- Place du Commerce

Marché du Dimanche

- Avenue Jean-Monnet
- Avenue Pierre Guillot
- Place François Mitterrand
- Place du Commerce
- Parvis de la Mairie
- Place Achille Zavatta

A noter que pour les foires, la Mairie se réserve le droit de débloquer les emplacements nécessaires.

Tarif des droits de place

Tarif abonnés :

Minimum de perception (jusqu'à 5ml)	4,20 €
Le mètre linéaire supplémentaire	1,05 €
Branchement électrique	5,25 €

Tarif non abonnés :

Minimum de perception (jusqu'à 4ml)	5,78 €
Le mètre linéaire supplémentaire	1,58 €
Branchement électrique	6,30 €

Autres tarif :

Camion livraison	75,60 €
Exposition de véhicules / ml	2,63 €
Forfait nettoyage	50,00 €

Fréquentation

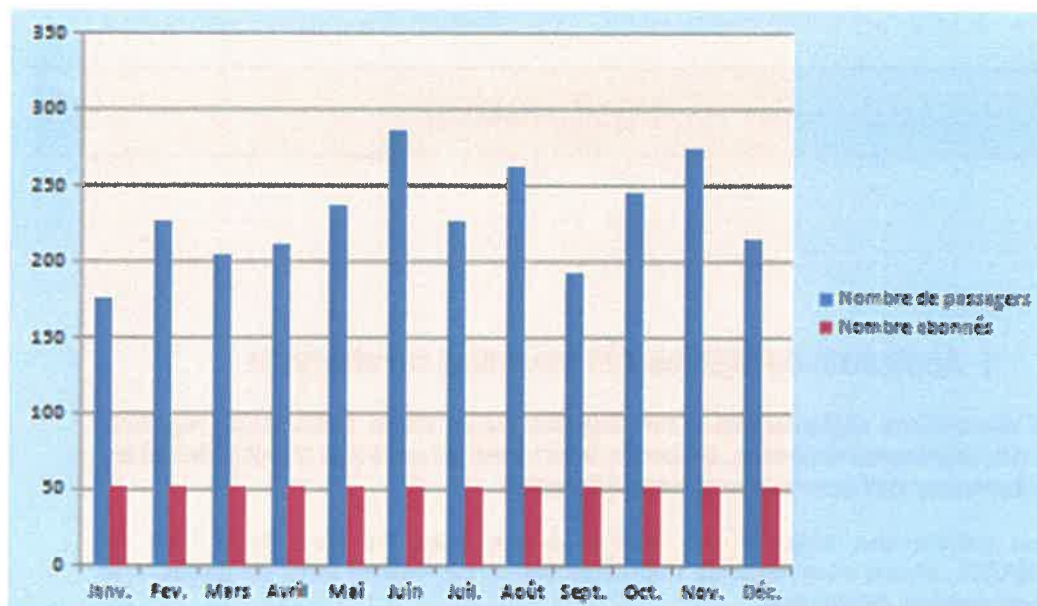
Nombre abonnés (*)			
1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre
52	51	51	51

(*) A noter que ce nombre indique le nombre d'abonnés sans tenir compte des éventuelles absences durant certain marché.

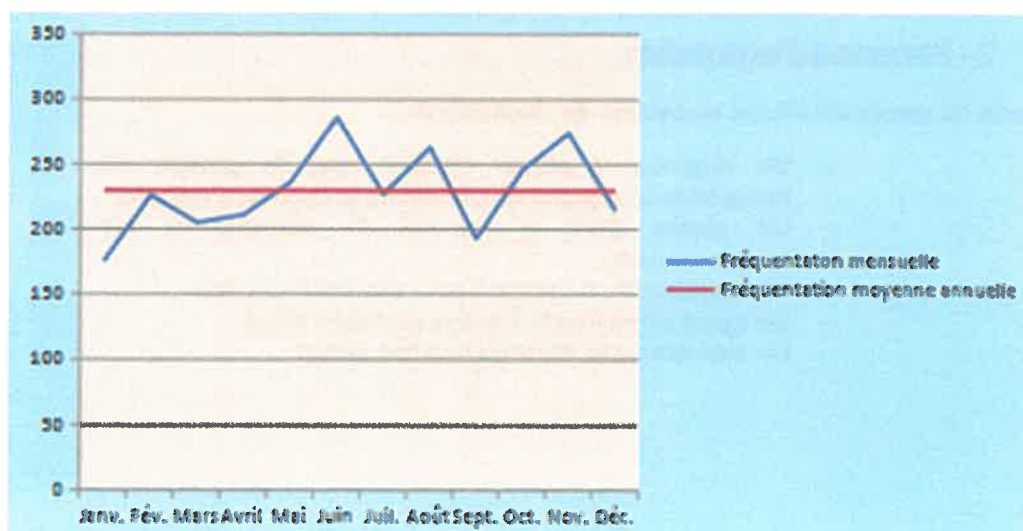
Nombre passagers (mensuel) – Marché du Dimanche											
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
175	226	205	211	236	286	227	263	193	246	274	214
Moyenne passagers par marché											
43,75	56,50	41	52,75	59	57,20	56,75	52,60	48,25	61,50	54,80	53,50

Marché du Mercredi: la fréquentation du marché du mercredi matin se fixe autour de 8 commerçants en moyenne de commerçants fidèles.

✗ Fréquentation mensuelle moyenne des passagers, des abonnés



✗ Fréquentation mensuelle des passagers



Exploitation

1- Application du règlement et relationnel commerçants

Les dispositions réglementaires font toujours l'objet d'une surveillance régulière par nos représentants locaux, en concertation avec les autorités municipales et les représentants des commerçants non-sédentaires.

Nous entretenons toujours une relation étroite avec les élus de la Ville de PANAZOL et nos commerçants non-sédentaires, permettant ainsi de garder une bonne maîtrise du marché.

2 - Personnel d'exploitation

L'effectif du personnel affecté au secteur est constitué de :

- Un régisseur / placier titulaire pour la gestion de l'ensemble du marché du Dimanche et la gestion globale.
- Un placier pour le marché de semaine et les remplacements.
- Un responsable de secteur pour assurer le soutien.
- Un agent administratif à temps partiel au siège.
- Un membre de la direction à temps partiel.

Compte d'exploitation 2025

Recettes :

- Abonnés	20 082,22
- Non-abonnés marché dimanche	19 890,95
- Non-abonnés marché mercredi	611,12
- Electricité (Passagers et Abonnés)	11 382,50
- T.V.A. collectée	<u>- 3 886,89</u>
I - C.A. H.T.	48 079,90

Dépenses :

- Redevance annuelle d'affermage	17 000,00
- Redevance variable (*)	262,93
- Personnel et déplacements	13 000,26
- Reversement électricité	11 382,50
- Gestion et divers (10 % de C.A.T.T.C.)	<u>5 196,68</u>
II - TOTAL DES DEPENSES	46 842,37

III - RESULTAT (I - II)	1 237,53
--------------------------------	-----------------

Calcul de la redevance Variable (Article 14)

**Total des recettes T.T.C = 20 082,22 € + 19 890,95 € + 611,12 € soit
40 584,29 €**

Total recettes 40 584,29 €

(-) Plafond (-) 40 000,00 €

Montant base calcul 584,29 €

Calcul redevance variable = 584,29 € × 45 % soit 262,93 €

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB89

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 19/06/2026

Objet : Communication du rapport activités 2025 du délégataire pour délégation de service public - gestion et exploitation marchés hebdomadaires

Nature : Délégations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 22/06/2026 Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : Dél89-Communication du rapport activités 2025 du délégataire pour délégation de service public-gestion et exploita

Annexes :

1 - Dél89-ANNEXE-rapport activités 2025 du délégataire pour délégation de service public-gestion et exploitation marchés

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260619-DELIB89-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/06/2026